



Compte-rendu de la réunion du jeudi 10 mars 2016 à 19h30

Lettre de convocation du 3 mars 2016

Président du Conseil : Monsieur Gilbert DARTOIS

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 10 mars 2016 à 19h30, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BOUCHIND'HOMME André, COJON Jacques, COURBOIS Elisabeth, DARTOIS Gilbert, DELASSUS Maryse, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, DUEZ Christophe et THELLIER Jacques.

ÉTAIENT ABSENTS : MM DELION Vincent (pouvoir à DELASSUS Maryse), FAVRE Angélique, GOUILLARD Cyrille, LEFEBVRE Bruno (pouvoir à DUBAR Philippe) et MIVELLE Daniel (pouvoir à DARTOIS Gilbert)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 21 janvier 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL M.14 DE LA COMMUNE, BUDGET ANNEXE DE LA SALLE DES FÊTES, BUDGET M.49 DU SERVICE DES EAUX & BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
- ▶ **QUESTIONS DIVERSES**

1 / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL M.14 DE LA COMMUNE, BUDGET ANNEXE DE LA SALLE DES FÊTES, BUDGET M.49 DU SERVICE DES EAUX & BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

⇒ **Compte administratif 2015 de la commune**

La section de fonctionnement laisse apparaître **un excédent de 310 930,79 €**, mais **un déficit d'investissement de 109 843,36 €** minore le total général cumulé à **un excédent de 201 087,43 €** au titre de l'exercice échu.

En intégrant les restes à réaliser dépenses (pour 91 255,00 €) au déficit d'investissement constaté, **le déficit définitif global** est porté à la somme de **201 098,36 €**.

La Mairie procèdera donc, sur l'exercice comptable 2016, à une affectation de résultats pour cette même somme et ne disposera désormais plus que de 109 832,43 € à inscrire en excédent de fonctionnement reporté.

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres ayant participé au vote :	13 (dont 3 pouvoirs)
Ont voté POUR le compte de résultats :	13
Ont voté CONTRE le compte de résultats :	00
ABSTENTIONS :	00

⇒ Compte administratif 2015 de la salle des fêtes

La seule et unique section de fonctionnement composant le budget laisse apparaître **un excédent de 2 124,07 €** qui sera intégralement reporté en excédent de fonctionnement reporté lors du vote du budget prévisionnel 2016.

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres ayant participé au vote :	13 (dont 3 pouvoirs)
Ont voté POUR le compte de résultats :	13
Ont voté CONTRE le compte de résultats :	00
ABSTENTIONS :	00

⇒ Compte administratif 2015 du service des eaux

La section de fonctionnement laisse apparaître **un excédent de 1 371,10 €**, et **un excédent d'investissement de 121 455,04 €** porte le **total général cumulé à un excédent de 122 826,14 €** pour l'année comptable écoulée.

Par contre, les factures inhérentes aux travaux réalisés en matière de défense contre l'incendie n'étaient pas payées en totalité à la date de clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2015.

Il convient alors de déduire du résultat global ci-dessus la somme de 63 760,42 €

⇒ Compte administratif 2015 du service assainissement collectif

La section de fonctionnement laisse apparaître **un déficit de 330,00 €**, et **un excédent d'investissement de 397 205,33 €** portant le **total général cumulé à un excédent de 396 875,33 €** pour l'année comptable écoulée.

En intégrant les restes à réaliser dépenses (pour 1 029 894,00 €) et recettes (582 688,00 €) au résultat 2015, **le déficit définitif global** est porté à la somme de **50 000,67 €**.

2 / QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait connaître qu'à la demande de Madame la Préfète du Pas-de-Calais, le conseil municipal doit se prononcer à nouveau sur le projet de fusion des 3 communautés de communes (Deux Sources, Atrébatie et Porte des Vallées)

Mme Françoise DÉTOURNÉ précise que la communauté de communes demande de surseoir à toute nouvelle délibération, un recours semblant être engagé contre la décision, jugée abusive, de Madame la Préfète.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30